

**MAIRIE DE SOTTEVAST**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**23 octobre 2024**

Date de convocation : 15 octobre 2024  
Date d'affichage : 15 octobre 2024  
Nombre de conseillers : en exercice : 15      Présents : 13      Votants : 13      dont 0 *Pouvoir(-s)*

L'an **deux mille vingt-quatre** le 23 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

**Présents :**

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,  
M. Marc LALANDE, M. Mickaël LELONG, M. Jean-Marie BOSQUET, M. Richard CORNILLE,  
Mme Christiane LAISNEY, M. Thierry LE FORESTIER, Mme Aurélie LEPETIT, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, M. Emmanuel SANSON, Mme Sophie LETERRIER, Mme Françoise BAILEY, M. Jean-Paul LEFORESTIER

**Absent :** M. Mathieu BOUGIS, Mme Catherine DUCHEMIN

Formant la majorité des membres en exercice  
M. Marc LALANDE a été désigné secrétaire de séance

---

**DCM 55-2024 DEVIS POUR SAS A LA SALLE DE L'ELAN RURAL**

Fabrication et pose de menuiseries aluminium pour l'aménagement d'un sas d'entrée à la salle de l'élan rural.

3 devis ont été demandés

- **L'artisan aluminier**      **24 462.40 € HT**    soit **29 354.88 € TTC**
- Bahier menuiserie      30 284.28 € HT    soit 36 341.14 € TTC
- Miroiterie du Cotentin    25 702.59 € HT    soit 30 843.11 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents a validé le devis de l'artisan aluminier pour un montant de 24 462.40 € HT soit 29 354.88 € TTC.

**DCM 56-2024 MAISON DES ASSOCIATIONS AVENANT LOT 4**

MARCHE DE TRAVAUX : MAISON DES ASSOCIATIONS

Suite à une erreur de chiffrage de l'entreprise DALMONT un avenant est nécessaire pour la suite des travaux.

Lot 4 : CHARPENTE entreprise DALMONT

- Plus-value pour mise en place de poutres lamellées collées supplémentaires pour support et rangement de la cloison mobile.

**Montant du devis :**                      **1 036.20 € HT**      soit    **1 243.44 € TTC**

Le conseil municipal à :

9 voix POUR

3 voix CONTRE / Aurélie LEPETIT, Thierry LE FORESTIER, Jean-Paul LEFORESTIER

1 voix ABSTENTION : Emmanuel SANSON

## DCM 57-2024 DEVIS ADRESSAGE

La commune de Sottevast arrive dans la phase finale du nouvel adressage.

Il nous reste à prendre les arrêtés, commander les panneaux et les plaques, les installer, et ensuite faire un courrier et un certificat d'adressage à tous les usagers concernés.

Pour commander les plaques et les panneaux 2 devis ont été demandés :

• MAVASA	4 555.96 € HT	soit	5 467.15 € TTC
• FONDERIE DOUTRE	7 153.70 € HT	soit	8 584.44 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents a décidé de valider le devis de la société MAVASA et de choisir les panneaux de rue avec 2 points de fixation, le devis sera donc remis à jour avec les nouveaux montants.

## DCM 58-2024 REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

Par délibération du 26 septembre 2024, le conseil communautaire a arrêté le montant de notre attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2024.

Conformément au pacte financier et fiscal, la révision de l'AC libre 2024 permet à la communauté d'agglomération de compenser les pertes communales liées au FPIC ainsi que d'intégrer et d'actualiser les compensations de variation de DGF (ex DSC garantie) au sein d'une AC dite AC DGF.

Enfin, la révision de l'AC libre doit permettre de corriger certaines données, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues par les rapports d'évaluation de la CLECT. Elle permet enfin de prendre en compte les principaux services faits concernant les recettes « enfance / petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal communautaire.

En 2023, la commune de Sottevast, a perçu ou versé une AC définitive pérenne de

<b>644 796 € en fonctionnement et -20 059 € en investissement.</b>
--

La révision de l'AC liée aux clauses de revoyure et corrections diverses s'élève à :

en fonctionnement (pérenne) :	<b>- 6 745 €</b>
<i>(dont 1 704€ au titre de l'AC FPIC et - 8 449 € au titre de l'AC DGF)</i>	
en fonctionnement (non pérenne) :	0 €
en investissement (pérenne) :	0 €
en investissement (non pérenne) :	0 €

Les parts libres et non pérennes de 2024, correspondant aux services faits à reverser aux services communs (dont recettes « enfance/petite enfance ») s'élèvent à : **- 3 081 €**

<b>L'AC libre 2024, tenant compte des services faits de l'année, s'élève donc à :</b>
---

<b>en fonctionnement</b>	<b>634 970 €</b>
<b>en investissement</b>	<b>0 €</b>

Enfin, la part restituée pour la gestion en service commun s'élève à -5 282 € et les autres services communs tels que les ADS se chiffrent à -8 194 €.

**Au final, l'AC budgétaire 2024 s'élève donc à :**

<b>en fonctionnement</b>	<b>621 494 €</b>
<b>en investissement</b>	<b>- 20 059 €</b>

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, les conseils municipaux des communes membres intéressées doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'AC libre qui les concerne.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**Vu** le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 5 septembre 2024,

**Vu** la délibération du 26 septembre 2024 de la communauté d'agglomération arrêtant le montant de l'AC libre 2024,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- D'approuver le montant d'AC libre 2024, tel que délibéré par la communauté d'agglomération :

AC libre 2024 en fonctionnement : 634 970 €

AC libre 2024 en investissement : 0 €

**Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance**

- ❖ Devis SONOLUX illuminations de Noël 3 811.01 € TTC

**Avancements des dossiers, projets et informations diverses**

◆ **Administratif** : Point sur les marchés de travaux en cours et infos diverses

◆ **Social**

➤ Principales informations à retenir suite à la réunion de secteur du SDEM à St Lô du 8/10/24 :

- L'élection d'un nouveau représentant de notre secteur 11 n'a pas pu être avoir lieu, le quorum n'étant pas atteint.
- Informations et sensibilisation sur l'auto consommation collective
- En 2025 évolution prévisionnelle du prix de l'électricité en facture finale environ - 10%
- Dernière tempête : 772 incidents sur BT ( 78% en zone rurale et 22% en zone urbaine )
  - Point sur le Noël des aînés et les premiers retours

◆ **Communication**

- KOESIO : Toujours pas d'écran, une relance a été faite à Koésio
- RDV à l'escale Normande pour choisir le menu du repas des aînés
- La distribution des paniers garnis aura lieu le 7 décembre 2024

◆ **Travaux**

- Point sur les travaux :
  - Préparation et remise en état des décorations de Noël
  - Rebouchage des nids de poules sur les routes
  - Changement de la ventilation salle de l'élan



- Un devis a été demandé pour l'éclairage du stade

◆ **Scolaire**

- ◆ Théâtre en partenariat avec le Trident: Les 3 classes de maternelle sont allées au Vox voir le spectacle « M comme Aimer » et les CP/CE « Chaperon rouge »
- ◆ Cycle natation : Les classes de CM1 et CM2 ont terminé le cycle à la piscine de Valognes
- ◆ Centre loisirs : De très nombreuses inscriptions les mercredis. Plus de place pour les moins de 6 ans avec inscription sur liste d'attente.
- ◆ Au vu du nombre d'inscrits, la salle de classe attenante est utilisée tous les mercredis. Pour faciliter alternance, salle classe-centre, une demande de devis pour l'achat de tables à roulettes est en cours.

◆ **Sports et animations - associations**

- Cette année le téléthon aura lieu le 29 et 30 novembre 2024, réunion avec les présidents d'associations pour la préparation
- La rando d'Halloween des Citrouillards se déroulera le 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- Le spectacle de fin d'année pour les enfants aura lieu le 14 décembre 2024 à 17 heures.

### Infos diverses

- Des nouveaux plans de la commune ont été commandés mais ils ne seront finalisés qu'après la validation de l'adressage.

Le maire,  
Jean-Pierre TOLLEMER



La secrétaire,  
Marc LALANDE



